



Baromètre Fidex

Pourquoi un Baromètre



Depuis de nombreuses années les services d'aide aux justiciables sont malmenés par des fonctionnements problématiques au sein des établissements pénitentiaires. Cela impacte de manière importante l'accès des détenus à l'offre d'aide psychosociale, de formations, culturelle, de promotions de la santé, ...

Le baromètre est un outil sectoriel bruxellois mettant en évidence les conditions minimales de travail des professionnels de l'aide aux justiciables au sein des établissements pénitentiaires bruxellois. Ces conditions font l'objet d'accords entre les parties concernées, repris dans nos différents documents de référence.

Cet outil permet de surveiller et d'informer sur l'état de santé de l'offre de services des membres de la Fidex. Il sera alimenté par les différentes situations problématiques rencontrées par les travailleurs. Cela entraînera une variation du code couleur en fonction de la gravité de la situation.



Explication des codes

➤ Les bonnes conditions de travail en prison

□ Accessibilité

- Les travailleurs des services ont accès
 - Aux parloirs (twix et unités)
 - Aux toilettes
 - Aux locaux d'activités
 - Cellulaire (guichet, locaux entretiens, activités, préau).
 - Accès aux lieux utiles aux services (Mess, bureau des communautés, greffes, comptabilité, ...)
- Chaque local d'entretiens/d'activités doit comporter le matériel nécessaire (connexion internet, table, chaises, armoires)
- Les détenus ont accès aux travailleurs des services
- Les travailleurs peuvent rentrer avec tous des objets ne portant pas atteinte à la sécurité de l'établissement
- Les travailleurs seront informés sans délai de la non-accessibilité à l'établissement
- Les détenus seront informés de la fonction du travailleur leur rendant visite (service extérieur (nous), avocat, police,...)
- Accessibilité aux plateformes de la justice (Sidis, Justfromcell)

□ Sécurité

- Les travailleurs peuvent se déplacer librement et en toute sécurité au sein de l'établissement, tenant compte des moyens de sécurité propres à chaque établissement (Depts, talki-walkie, bouton d'alarme fonctionnel)
- Les travailleurs des services ont connaissance des procédures de sécurité/incendie
- Les travailleurs ne seront pas enfermés dans les locaux (sauf si accord contraire)
- Les services seront informés des mesures prophylactiques à adopter pour son personnel. (en cas de situation gravement contagieuse : ex : TBC). Nécessité d'une concertation entre les services de prévention et de protection internes et externes



Explication des codes

➤ Les bonnes conditions de travail en prison

□ Offre de services

- Les travailleurs des services ont accès à la répartition de compétences des personnes clés au sein des établissements
- La confidentialité des entretiens est garantie tenant compte du code de déontologie
- Les différents services concernés par un même bénéficiaire partagent les informations pertinentes, dans le respect du secret professionnel
- Les travailleurs et les bénéficiaires ont accès à leur communication que ça soit par courrier, billet de rapport, plateforme de communication
- Les services peuvent promouvoir leur offre de services (affiches, flyers, plateforme de communication)
- Les établissements s'engagent à ce que les travailleurs puissent effectuer toutes leurs missions (individuelles et collectives) dans des délais raisonnables de 30 à 45 minutes (diminution du temps d'attente)
- Toute décision ayant une implication sur l'offre des services se fera de manière concertée
- Être informé en tout temps de l'impossibilité pour le détenu de se rendre à la visite.

□ Considération-reconnaissance-respect

- Les différents intervenants veilleront à se respecter mutuellement dans leurs différentes communications
- Les différents services concernés collaborent constructivement (Directions, Access, agent pénitentiaires, SPS, greffe, compta,...)
- Le personnel pénitentiaire a connaissance et est sensibilisé à l'offre des services et reconnaît celle-ci
- De manière générale on évitera toute décision arbitraire, le personnel des communautés est considéré comme du personnel pénitentiaire



Explication des codes



Code vert :

Toutes les conditions du travail en prison sont réunies



Code orange :

Composé de 5 gradations. Chaque situation problématique différente entrainera la variation d'un code couleur orange.



Code rouge :

Sera activé au cinquième code orange. Afin de garder une certaine représentativité et diversités des codes oranges rencontrés, ils doivent impacter au moins 2 (et idéalement 3) des 3 types d'offre des services (ind., collectif & cellulaire).